



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

partages

Question écrite n° 110753

Texte de la question

M. Joël Sarlot interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur les règles actuelles de l'indivision qui conduisent à paralyser tout acte de vente d'un bien indivis par suite de l'absence de consentement d'un seul des indivisaires. Il demande que les règles de gestion de l'indivision soient assouplies, constatant qu'elles entraînent souvent une mauvaise gestion des biens indivis, ou très souvent un recours au juge pour pouvoir passer outre l'inertie d'un indivisaire inactif ou injustement réfractaire à la vente d'un bien indivis.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110753

Rubrique : Donations et successions

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 novembre 2006, page 12081